

# RÉFLEXION COLLECTIVE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE SUR LA RUE RICHELIEU À SAINT-HENRI



Présenté par :



**Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite"**

Représenté par Lucile Siraut et Mauricio Horn

[ruellevertelamarguerite@gmail.com](mailto:ruellevertelamarguerite@gmail.com)

ET



**Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri**

Représenté par Shannon Franssen, coordonatrice

[coordination@solidarite-sh.org](mailto:coordination@solidarite-sh.org)

**Signé par :** Syndicat de copropriétaires 1010 Ste-Marguerite, Syndicat des copropriétaires Jardins Richelieu, Hugo Allain, Loic Angot, Denise Audette, Mélanie Auger, Anne-Marie Baccanale, Chris Bitsakis, Linda Blain, Florian Bobeuf, Chanelle Brown, Kiefer Butler, Alain Caouette, Richard Demers, Ramon Dewendt Silva, Benjamin Dupas, Charlotte Galidie, Holly Gauthier-Frankel, Mathieu Gillet, Emilie Girard, Marie-Hélène Hamel, Kim Hogan, Mauricio Horn, Marie-Josée Lachance, Jean-Christophe Landry Blanchard, Sinaj Lapointe, Eric Lemieux, Jason Lurie, Brigitte Marenger, James McDonough, Mireille Nadeau, Tanya Nock, Andrew Oliver, Pierre Picard, Guylaine Renaud, Derek Robertson, Paul Robichaud, Lucie Rochon, Emma Rougerie, Nancy Ruth Jackson, Philip Shearing, Lucile Siraut, Kailee Keefe Skaberna, Matthieu Symoens, Denis Taillefer, Nozomu Takeuchi, Andréanne Touchette, Julien Villeneuve, Céline Vuong, Jordan Waksman.

Le 14 avril 2021

## RAPPEL

La STM organise une consultation publique indépendante à propos de la construction et de l'aménagement d'un nouveau poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro, à l'angle des rues Richelieu et Sainte-Marguerite. La population a été invitée à exprimer ses souhaits, craintes, idées ou autres à ce propos.

Le Comité de la ruelle verte « La Marguerite » désire offrir la possibilité aux habitant.e.s du quartier qui se sentent concerné.e.s par ce chantier en devenir et qui impactera leur bien-être, de s'exprimer sur un enjeu commun.

## PORTÉE DU DOCUMENT

Nous présentons ici un ensemble de points émis concernant la phase de travaux mais également sur l'aménagement des lots 5 064 113 et 5 064 114 situés au 4295 rue Richelieu et que nous voudrions voir considérés lors des phases de conception subséquentes. Ce travail résume l'avis de plusieurs habitant.e.s du quartier s'exprimant ainsi à travers du Comité de la Ruelle Verte « La Marguerite ».

En tant que collectif actif, nous avons sondé les habitant.e.s, les travailleurs.euses et les habitué.e.s du quartier à l'aide d'un questionnaire en ligne diffusé sur les réseaux sociaux et aux groupes les plus actifs. Des prospectus expliquant l'ampleur du chantier ont été distribués à toutes les adresses du secteur, les référant à notre questionnaire en ligne pour qu'ils puissent s'exprimer facilement. Nous avons également discuté avec quelques-uns de nos voisin.e.s plus âgé.e.s qui ne sont pas habitué.e.s à utiliser Internet.

## TERRITOIRE CONSIDÉRÉ



## DURÉE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Sur 69 répondant.e.s, 78 % (principalement des résident.e.s) indiquent qu'ils.elles n'ont pas reçu suffisamment d'informations à propos du projet ; 84 % se sentent préoccupé.e.s par ce chantier et 16 % sont modérément préoccupé.e.s ; 71 % estiment aussi qu'il leur faudrait plus de temps pour accéder aux données et pour formuler une opinion éclairée. Tous les messages accompagnant ces statistiques sont remarquablement critiques avec des arguments robustes.

À la lueur de ces informations, nous demandons en premier lieu à la Commission en charge de la consultation publique de bien vouloir étirer le temps de consultation et d'octroyer un (1) mois supplémentaire aux résident.e.s afin que celles et ceux qui souhaitent se renseigner d'avantage sur le projet puissent le faire avant de se forger et d'émettre un avis éclairé sur le chantier à cette même Commission.

## THÈMES DE PRÉOCCUPATION SUR LE PROJET

Par la suite, nous avons compilé l'ensemble des préoccupations évoquées dans ce questionnaire. Nous allons vous les présenter par ordre d'importance.

### Acceptabilité sociale

Ce que nous observons en premier lieu, c'est le manque de résilience sociale communautaire pour commencer un terme de 3 ans de construction massive après 7 ans de travaux pour l'échangeur Turcot et 2 années de réfection de chaussée. Cette proposition n'est pas faite sur un paysage social vierge ; dans d'autres circonstances, les perturbations et les désagréments pourraient finir par être tolérés, mais ce projet atterrit sur une communauté qui commence tout juste à s'installer, vivre normalement et paisiblement après de nombreuses années de perturbations.

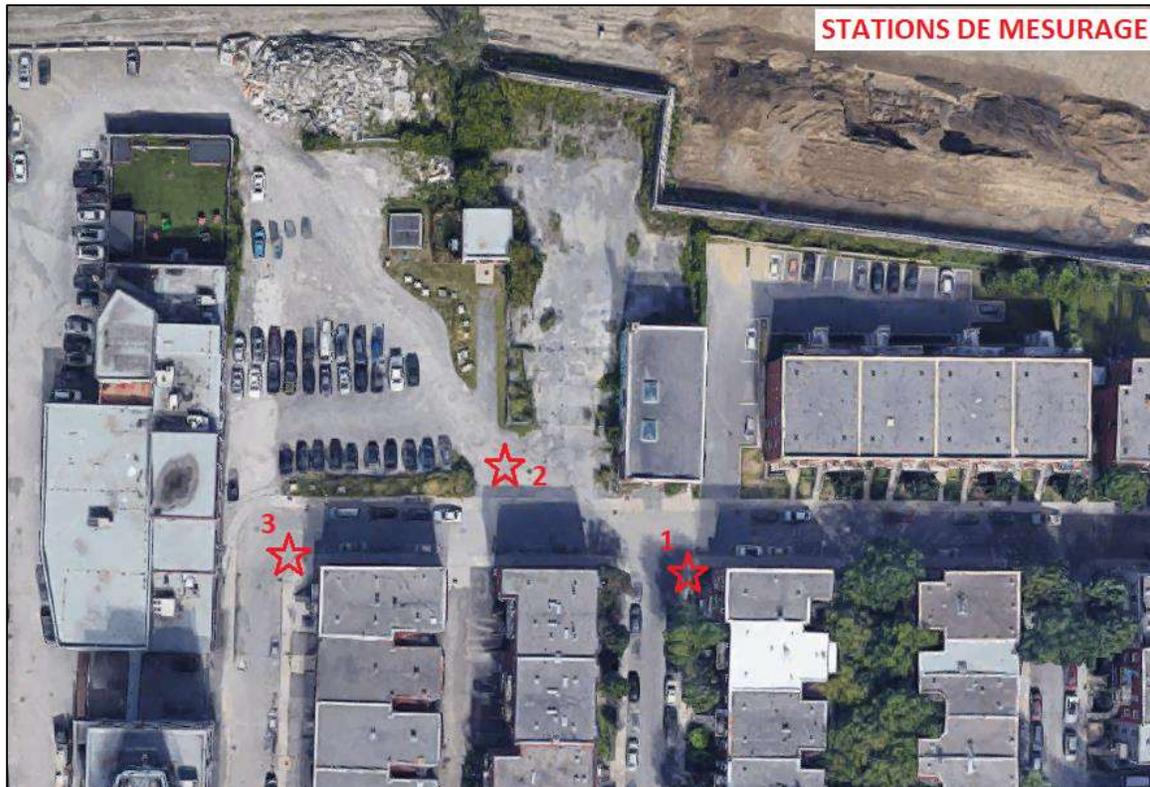
Les forages exploratoires effectués en 2020 et 2021 sur le terrain acquis par la STM et sur la rue Richelieu pour étudier la géologie, ont produit un bruit notable à des niveaux intolérables pour les habitant.e.s, produit des vibrations, laissé une poussière abondante à l'intérieur des maisons, interrompu la circulation normale des rues, et à cette occasion aucune mesure préventive ou corrective efficace n'a été prise. Les gens s'interrogent donc sur la crédibilité des plans d'actions proposés par la STM.

### Bruit

Depuis le début de la pandémie, il est à noter qu'un très grand nombre de personnes travaille désormais depuis la maison et que cette habitude risque de perdurer de nombreuses années. Le bruit est donc la principale source d'inquiétude des personnes sondées. Le quartier n'est plus simplement un lieu d'hébergement, mais est devenu un lieu de vie et de travail pour la majorité des habitants du quartier.

Selon le gouvernement du Québec, "le bruit environnemental peut être la cause de plusieurs problèmes de santé". Également, le bruit dans le voisinage aurait des conséquences directes sur notre qualité de vie et sur celle de nos voisin.e.s. [1]

À l'aide d'un sonomètre TES 1352H calibré, nous avons effectué un mesurage sonore en date du 12 avril 2021 entre 10h et 10h30 aux emplacements présentés sur le plan ci-dessous.



Voici les résultats obtenus :

Unité de mesure	STATION 1	STATION 2	STATION 3
dB(A)	60	61	61
dB (C)	67	71	71

- Le passage d'un camion sur la rue Richelieu depuis la station 2 a été mesuré à 96 dB(C) ;
- Le chantier de la STM à la Place Saint-Henri a été mesuré à 80 dB(C) et totalisait 86 dB(C) avec le passage des automobiles.

Nous avons pris la décision de mesurer en dB(A) et en dB(C) car il est reconnu que les dB(A) ne permettent pas de rendre compte adéquatement de tous les effets d'une exposition au bruit. Ainsi, la pondération C (dB(C)), qui est utilisée pour tenir compte de la sensibilité différente de l'oreille humaine pour les basses fréquences, est aussi utilisée pour les bruits impulsionnels provenant d'un événement isolé, qui accorde plus d'importance aux basses fréquences et pour mesurer des sons de forte intensité ayant une très forte amplitude. [2]

Avec ces résultats, nous observons que le bruit ambiant est déjà incommodant. Dans l'échelle logarithmique, une augmentation du bruit de 5 dB correspond à un triplement de l'énergie sonore [2], d'où l'inquiétude des riverain.e.s à cet égard.

Nous notons que les informations présentées par la STM lors de la réunion informative du 30 mars 2020 sont exactement les mêmes que celles présentées pour tous les autres PVM en construction dans la ville, ce qui conduit à la conclusion que cette analyse a été réalisée sans contexte ni étude spécifique à propos de cet emplacement.

Nous exigeons ainsi une analyse du bruit du PVM en construction (travaux, transports terrestres, machinerie), non pas isolément, mais en prenant en considération le bruit préexistant causé par l'autoroute Ville-Marie.

La STM n'a pas présenté aux citoyens de plan rigoureux de mesures de contrôle du bruit. Nous leur demandons de se doter d'un programme de la gestion du bruit incluant :

- Identification des gens (récepteurs) pouvant être touchés par le bruit lié au projet ;
- Détermination des niveaux de bruits ambiants (de référence) aux emplacements de récepteurs représentatifs, au moyen de mesures ou d'estimations ;
- Prédiction des changements de niveaux de bruit liés au projet pour chacune des phases du projet (construction, exploitation et déclassement) et description des caractéristiques sonores et élaboration d'un croquis de propagation du bruit pour chaque étape des travaux, présenté de façon claire pour assurer une bonne compréhension par tous les résident.e.s ;
- Comparaison des niveaux de bruit prévus par rapport aux normes ou directives pertinentes ;
- Identification et analyse des impacts potentiels pour la santé humaine associés aux changements de niveaux de bruit prévus, incluant la santé mentale ;
- Présentation des mesures d'atténuation, des mécanismes de mise en œuvre de ces mesures et des effets résiduels potentiels après la mise en œuvre des mesures ;
- Tenue d'une consultation communautaire et élaboration d'un plan de règlement des plaintes ;
- Évaluation du besoin de procéder à la surveillance des niveaux de bruit.

À la lueur des nombreuses inquiétudes exprimées concernant le bruit, nous estimons que des ajustements aux mesures d'atténuation prévues au devis ou au programme de gestion du bruit actuel sont nécessaires.

- Nous demandons donc à la STM de limiter au maximum les opérations de recul, et que l'entrepreneur installe des alarmes de recul à large bande plutôt que tonale sur ces équipements de machinerie et d'installer des silencieux si nécessaire.
- La STM a prévu d'installer des murs anti-bruit de 8' (2,44 m). Certain.e.s proposent l'installation de murs de 13 à 16' (4 à 5 m) ou de toiles acoustiques durant les phases les plus bruyantes des travaux afin de mieux prévenir le bruit.
- Un suivi acoustique devrait également être réalisé au cours des travaux grâce à une station automatisée permettant une surveillance 24h/24, 7j/7 et envoyant une alarme à

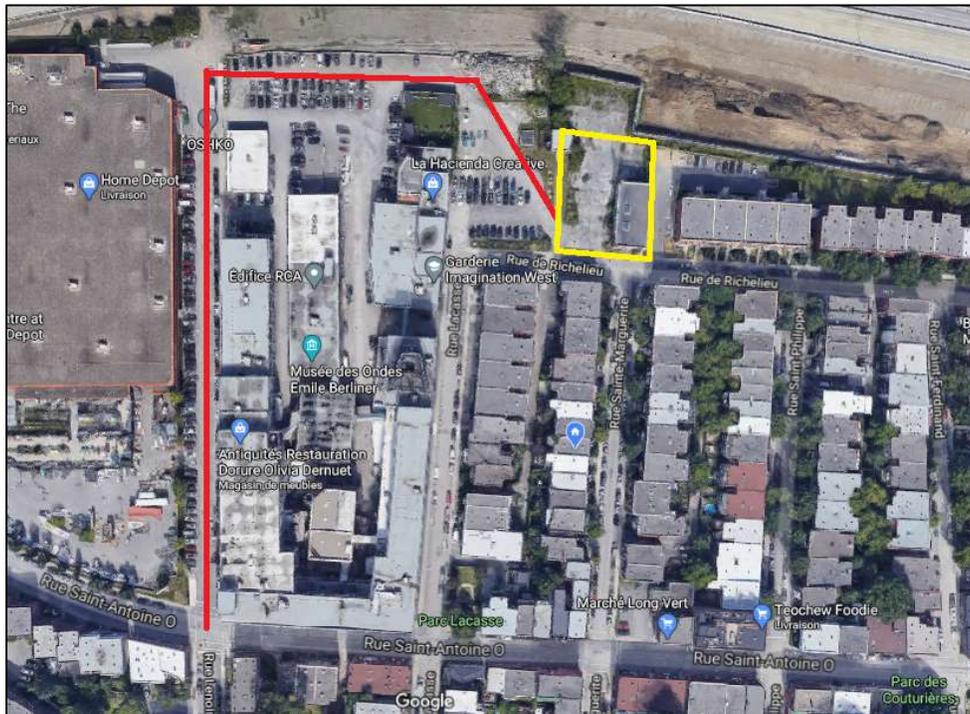
un surveillant en cas de dépassement. Nous souhaiterions également la mise en place d'une console publique permettant à la population de voir les niveaux sonores mesurés.

### Circulation des camions / Congestion / Sécurité

La STM annonce le passage de 10 à 12 camions par jour sur une durée de 28 à 30 mois. Cet aspect représente la deuxième inquiétude pour la majorité des personnes sondées. La présence du chantier provoquera l'augmentation de la circulation, l'augmentation de la congestion sur la rue Saint-Antoine, une source de bruit importante (environ 85 db [3]), des vibrations et de la saleté provoquées par leur passage dans des rues résidentielles et jugées trop étroites.

Nous avons également à cœur la sécurité de nos enfants et des personnes âgées. Les points énoncés précédemment représentent une grande source de stress pour les parents dont les enfants se rendent seuls à l'école, jouent régulièrement dans le quartier après l'école, lors des journées pédagogiques mais également tout au long des vacances scolaires.

Afin de préserver la sécurité et le bien-être de tou.te.s, nous suggérons le passage des camions sur l'axe illustré en rouge, sur la rue Lenoir entre les bureaux du RCA et le stationnement du Home Dépôt. En effet, le passage des camions par cet axe n'affecterait aucun.e résident.e. Or le stationnement étant un terrain privé, nous vous demandons d'envisager de trouver une solution conjointement avec les propriétaires.



### Vibrations

L'usage de micro-dynamitage et le forage du puits vont provoquer des vibrations. Lors de la séance d'information, la STM a assuré que les répercussions sur les fondations des bâtiments sont très peu probables. La STM a mentionné qu'ils allaient installer un sismographe mesurant en continu et en temps réel les vibrations émises par les travaux. Ses données seront publiques et

disponibles sur demande. Ils vont également engager une firme externe et indépendante pour réaliser des inspections des bâtiments à proximité, avant et après les travaux.

Nous souhaitons valider que la vérification des toitures lors des auscultations sera bien incluse dans les vérifications.

Il est mentionné qu'en cas de dommages constatés, l'entrepreneur devra en assumer la responsabilité. Or nous savons qu'en cas de réclamation, les démarches sont longues, lourdes et parfois coûteuses et risqueraient de décourager les propriétaires affecté.e.s. Des questionnements demeurent quant à la possibilité d'un règlement des plaintes en cas de faillite de l'entrepreneur.

## Poussière

L'émission de poussières et de particules fines affectant la qualité de l'air est également une grande préoccupation pour les habitant.e.s du quartier.

En l'absence de végétation dans le secteur pour contrer les vents et la propagation de poussière, cette dernière est rapidement balayée par le vent et redirigée vers les habitations. L'émission de poussières durant le chantier Turcot et de l'Autoroute Ville-Marie s'est avérée très problématique et la poussière s'est infiltrée à l'intérieur des maisons via les conduits de ventilation. À l'extérieur, la poussière s'accumulait de manière intensive sur les fenêtres, terrasses, balcons et mobilier de jardin, empêchant l'étendage du linge à l'extérieur. Des habitant.e.s ont rapporté des problèmes ORL, respiratoires et allergiques durant le temps des travaux dû à la mauvaise qualité de l'air. Or des mesures rigoureuses avaient été mises en place.

La présence d'amiante dans le bâtiment 4295 rue Richelieu voué à la démolition inquiète les résident.e.s quant à la possible dispersion de poussières contaminées.

L'une des techniques pour se débarrasser des poussières durant l'ensemble des travaux serait d'adopter un dispositif d'aspiration efficace pour capter les poussières avant qu'elles n'aient eu le temps de se propager sur et à l'extérieur du chantier. Un aspirateur de chantier serait tout indiqué dans ce genre de situation. [4]

Également, nous recommandons l'usage de canons à eau pour permettre de rabattre la poussière sur une large superficie de travail qui émettent fortement des poussières.

## Stationnement

Malgré que la STM indique que le chantier n'empiètera pas sur l'espace de stationnement, elle a aussi indiqué que les travailleurs.euses devront se rendre sur le chantier par leurs propres moyens.

L'inquiétude des habitant.e.s du quartier est grande concernant le fait que les travailleurs.euses du chantier n'auront pas d'espaces de stationnement attitrés et que par conséquent leurs véhicules, souvent de grande taille, devront être stationnés dans les rues perpendiculaires à la rue Richelieu au cours de la journée.

Avec la présence des travailleurs.euses de la RCA et des élèves de la Polyvalente Saint-Henri qui viennent se stationner dans le secteur, actuellement le quartier est saturé et les habitant.e.s ont des difficultés à trouver du stationnement au cours de la journée. Il n'est pas rare pour nous de tourner plus de 30 minutes avant de trouver un stationnement les mercredis et les jeudis, jours de nettoyage.

De plus, avec la présence des nombreuses restrictions de stationnement tel que les alternances obligatoires pour les nettoyages du 1er avril au 1er décembre, les zones à vignettes, mais également la piètre vitesse du ramassage de la neige durant l'hiver, il nous apparaît que l'offre en stationnement sera grandement altérée par la présence des travailleurs.euses.

Nous considérons également que cela risque d'être un enjeu pour les travailleurs.euses affecté.e.s au chantier, nous demandons donc à la STM de considérer la présence d'un espace de stationnement suffisant pour les accueillir en arrière du chantier.

### Drainage des sols

À la suite des premiers travaux réalisés pour l'installation du puits de ventilation actuel, le sol argileux a été considérablement drainé ce qui a entraîné une baisse des terrains de l'ordre de 15 à 20cm.

Face à l'inquiétude du creusage d'un forage plus conséquent que le premier, nous souhaiterions que la STM fasse la démonstration que cet aspect a été sérieusement considéré.

### Aménagement de l'îlot de verdure

La perspective d'avoir un espace gazonné à la fin des travaux est un aspect qui ravit l'ensemble des citoyen.ne.s. Nous aurions cependant quelques suggestions à émettre quant à son aménagement, étant donné que les habitant.e.s du quartier ont déjà pour habitude d'utiliser cet espace comme un lieu de vie communautaire. En effet, il n'est pas rare de voir en avant de la zone de chantier prévue les gens y discuter, aménager une zone de pic-nic, promener leur chien, et les enfants jouer, faire du vélo ou de la planche à roulette.

Conscient.e.s des enjeux actuels de la disparition massive des insectes, nous recommandons la plantation de fleurs attirant les pollinisateurs, afin de préserver et bonifier la biodiversité. Cet espace se voudrait être le prolongement de la ruelle verte "La Marguerite" qui travaille fort sur ces enjeux-là.

Nous vous recommandons la lecture de cette liste pour l'implantation de vivaces à pollinisateurs : <https://espacepouirlavie.ca/attirer-les-pollinisateurs-au-potager>

Également selon le Gouvernement du Québec, les arbres fruitiers sont un choix judicieux pour de nouvelles plantations. Ils contribuent à réduire le nombre d'îlots de chaleur et favorisent la biodiversité, la captation du carbone et l'offre de nourriture à la portée des citoyens [5]. Ainsi, nous serions heureuses.eux de voir sur ce terrain un pommier, un poirier, un cerisier, un prunier ou un abricotier.

### Valeur historique du bâtiment 4295 rue Richelieu

La destruction d'un bâtiment ayant une certaine valeur historique, architecturale et sociale soulève du mécontentement de la part de certain.e.s résident.e.s.

Tel que mentionné dans l'étude Patrimoniale réalisée par la firme STGM, " il aurait bien sûr été souhaitable, même si l'immeuble n'est pas de valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle, que celui-ci puisse être recyclé pour une nouvelle fonction."

Ce bâtiment aurait pu être racheté par l'arrondissement, décontaminé et restauré pour en faire un bâtiment à usage communautaire, tel qu'une épicerie autogérée et solidaire, une maison des jeunes, des espaces pour des ateliers collaboratifs en mécanique vélo, menuiserie, sérigraphie, céramique ou photographie, un espace collaboratif culinaire...

Également, la valeur historique du bâtiment aurait dû être pondérée par l'analyse de la Société Historique de Saint-Henri ou une autre organisation indépendante.

## CONCLUSION

Comme vous l'aurez constaté, les inquiétudes exprimées sont nombreuses et les habitant.e.s manquent d'informations et de temps pour se faire une opinion éclairée. Une extension du temps de consultation nous semble donc nécessaire.

Pour tous les autres points mentionnés, nous aimerions que la STM fasse la démonstration de techniques d'ingénierie efficaces qui seront prises afin de rassurer les habitant.e.s du quartier sur le fait que l'impact sur leur cadre de vie sera moindre.

Nous demandons finalement la tenue d'une rencontre récurrente entre la STM et le public afin de nous informer de l'état d'avancement du projet et d'éventuels défis ou problèmes rencontrés. Les réunions pourraient avoir lieu mensuellement ou trimestriellement, virtuellement ou encore mieux en personne car certaines personnes âgées n'ont pas accès à un ordinateur.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce document.

## SOURCES

[1] <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-effets-du-bruit-sur-la-sante>

[2] <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/bruit-environnemental/caracteristiques-et-mesures-du-bruit-environnemental/>

[3] [https://fr.wikipedia.org/wiki/Comparaison\\_du\\_volume\\_de\\_sources\\_courantes\\_de\\_bruit](https://fr.wikipedia.org/wiki/Comparaison_du_volume_de_sources_courantes_de_bruit)

[4] <https://voghel.com/fr/nouvelles/pourquoi-et-comment-lutter-contre-les-poussieres-emises/>

[5] <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-urbaine/quoi-planter/arbres-fruitiers-en-ville/>

## BIBLIOGRAPHIE

Santé Canada. *Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales : LE BRUIT*. (2017) [https://www.nirb.ca/publications/external%20reports/27-15-1488\\_Enviro-Guidance-noise\\_FR01-low.pdf](https://www.nirb.ca/publications/external%20reports/27-15-1488_Enviro-Guidance-noise_FR01-low.pdf)

Gouvernement du Québec. *Gestion du bruit des chantiers routiers, De la planification à la réalisation*. (2019) [https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/journees-du-bruit-environnemental/Bloc7\\_LineGamache.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/journees-du-bruit-environnemental/Bloc7_LineGamache.pdf)

Gouvernement du Québec. *Turcot, Comité de bon voisinage, gestion du bruit*. (2015) [https://www.turcot.transports.gouv.qc.ca/fr/Documents/2015-04-22\\_PresentationGestionBruitFrancais.pdf](https://www.turcot.transports.gouv.qc.ca/fr/Documents/2015-04-22_PresentationGestionBruitFrancais.pdf)

Vion, B. *Traitement en ARS des signalements d'exposition à l'amiante des riverains de chantier de démolition*. (2015) <https://documentation.ehesp.fr/memoires/2015/misp/vion.pdf>

Banque de normalisation du Québec. Norme BNQ 3019-190/2013. *Lutte aux îlots de chaleur urbains - Aménagement des aires de stationnement - Guide à l'intention des concepteurs*. (2013) [https://www-secur.criq.qc.ca/bnq/documents/enquetes\\_publicques/3019-190\\_dpfr.pdf](https://www-secur.criq.qc.ca/bnq/documents/enquetes_publicques/3019-190_dpfr.pdf)